



NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document must continue to apply.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

SPÉCIFICATION POUR TISSU, COTON, COUTIL, ECRUS, FILS RETORS

1.1 Portée

La présente spécification vise les exigences pour le Tissu, Coton, Coutil, Écrus avec Fils Retors.

1.2 Classification

Le tissu sera classifié comme suit: Tissu, Coton, Coutil, Écrus, Fils Retors.

1.3 Documents Applicable

Les documents suivants font partie intégrante des présentes spécifications dans la mesure prescrite et appuient les spécifications lorsqu'ils sont cités à titre de référence. Tous les autres documents auxquels il est fait référence doivent être considérés comme fournissant de l'information supplémentaire seulement. En cas de divergence entre les documents cités en référence et le contenu du présent document, ce dernier a préséance:

Normes générales du Canada/Centre des ventes (courriel: ncr.cgsb-ongc@pwgsc.gc.ca)

- CAN/CGSB-4.2-M Méthodes pour épreuves textiles

Normes fédérales américaines (FED-STD) (<http://assist.daps.dla.mil/quicksearch/>)

- FED-STD-595C - Colors Used in Government Procurement

1.4 Ordre de préséance

En cas d'incohérence entre les documents contractuels, comme le contrat, les données de fabrication et les modèles réglementaires, l'ordre de préséance suivant doit être suivi: le contrat, les données de fabrication et les modèles réglementaires. En cas de contradiction entre ces données de fabrication et les références citées dans ce texte, l'énoncé de ces données de fabrication doit avoir préséance. L'Autorité contractante doit être contactée pour des clarifications en cas d'incohérence dans les présentes données de fabrication. Rien dans le présent document ne remplace les lois et les règlements qui s'appliquent, à moins d'avoir obtenu une exemption spécifique.

2.0 **EXIGENCES**

2.1 Tissu

Le tissu doit être à armure u. Lors des essais réalisés conformément aux méthodes d'essai applicables, le tissu fini doit satisfaire aux exigences prescrites dans le Tableau 1.

2.2 Qualité d'exécution

Le tissu visé par la présente spécification doit être exempt de défauts pouvant nuire à son aspect ou à sa tenue en service. À des fins d'inspection, sont considérés comme défauts ceux qui sont clairement

visibles à une distance d'inspection normale d'environ un mètre (3,3 pi) sous un bon éclairage, de préférence la lumière du nord.

2.3 Fils

La chaîne et la trame doivent être des fils 100% coton.

2.4 Couleur

Le tissu doit être de couleur terre avec un fini mat non réfléchissant. La couleur terre se décrit comme une palette de couleurs comprenant des teintes de brun, de havane, de gris, de vert, d'orangé et de blanc et certaines teintes de rouge. La couleur terre est sobre et mate afin d'imiter les couleurs naturelles que l'on retrouve dans la terre, la mousse, les arbres et les roches. Pour les besoins des présentes spécifications, la couleur terre (le cas échéant) doit être composée d'une gamme de couleurs formée principalement du brun, du havane et du gris (mats) conformes à la norme FED STD-595C et ne doit inclure aucun orangé, rouge ni blanc.

Tableau 1: Exigences pour le tissu fini

Masse (g/m ²) CAN/CGSB-4.2 Essai 5.1	Matières non fibreuses (Maximum) CAN/CGSB-4.2 Essai 15 (Note 1)	Contexture (Minimum) CAN/CGSB-4.2 Essai 6		Nombre de retors (Minimum)		Résistance à la rupture (N) (Minimum) CAN/CGSB-4.2 Essai 9.1	
		Chaîne	Trame	Chaîne	Trame	Chaîne	Trame
240	2%	18	13	2	2	580	270
280	2%	18	13	2	2	600	355
320	2%	18	13	2	2	625	445
360	2%	18	13	2	2	690	535
400	2%	17	13	2 or 3	3 or 2	780	535
480	2%	17	12	3	3	980	780

Note 1 - seulement les traitements en milieu aqueux et enzymatique.